

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille quinze,
le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°49-2015 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LE LAVAGE ET LA DESINFECTIION DES CONTENEURS
D'APPORT VOLONTAIRE AERIENS, SEMI-ENTERRES ET ENTERRES**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour le lavage et la désinfection des conteneurs d'apport volontaire aériens, semi-enterrés et enterrés.

Ce nouveau marché est un marché ordinaire passé en procédure adaptée ouverte, et conclu pour une durée de trois ans. Il repose sur des prix forfaitaires. Il est alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : Lavage et désinfection des conteneurs aériens réceptionnant les ordures ménagères
- Lot n°2 : Lavage et désinfection des conteneurs aériens réceptionnant les déchets recyclables (emballages, verre, papier)
- Lot n°3 : Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et enterrés réceptionnant les déchets ménagers (ordures ménagères, emballages, verre, papier)

Les candidats devaient faire une proposition pour chacune des options suivantes :

- Lot n°1 : Un lavage et une désinfection supplémentaires de certains conteneurs aériens réceptionnant les ordures ménagères en période estivale (juillet)
- Lot n°3 : Un lavage et une désinfection supplémentaires de certains conteneurs semi-enterrés et enterrés réceptionnant les ordures ménagères en période estivale (juillet)

Les offres des différents candidats récapitulées en annexe, ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et des références du candidat : 40 %

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la société suivante :

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20150324-DELIB_49_2015-DE

- Pour le lot n°1 : ANCO pour un montant estimatif de 7 104.00 € HT, l'option pour un montant de 1 920 € HT est retenue,
- Pour le lot n°2 : ANCO pour un montant estimatif de 10 299.75 € HT,
- Pour le lot n°3 : ANCO pour un montant estimatif de 2 580.00 € HT, l'option pour un montant de 1 020.00 € HT est retenue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/04/15

Le Président,

